



chèque perdu par la concession automobile

Par **tangaie14**, le **12/02/2010** à **20:28**

suite a l'achat d'un véhicule que j'ai régler en 2 chèques:chèque de 1400€ déjà débité sur mon compte et un deuxième de 3100€ égaré par la concession.Ayant bloqué la somme de 3100€ sur mon compte au cas ou ce chèque ce représenterait miraculeusement je refuse de réemettre un deuxième chèque de 3100€, espérant être dans mon droit car ce n'est pas moi qui l'ai perdu. La concession a t'elle le droit d'exgiger le paiement de la somme manquante ou je gagne 3100€ sur un véhicule que j'aurais du payer 4500€(au bout d'1 ans et 8 jours date de validité d'un chèque).

Par **razor2**, le **16/02/2010** à **16:11**

Bonjour pas mieux. Vous devez payer le montant restant sous peine de voir des poursuites engagées à votre encontre...